



Regroupement familial

Par Hil001

Bonjour à tous,

J'effectue une demande de regroupement familial de ma femme et ma fille, depuis leur décembre 2021 la visite logement/ Ressources et depuis plus rien.

J'aimerais savoir est ce que les avis favorables sont délivrés malgré la situation?

Et combien de temps cela prend entre la visite et la réponse de l'avis.

Merci à vous bon courage à vous .

Par AGeorges

Bonjour Hil,

C'est la préfecture qui s'occupe de cette procédure.

La priorité est souvent très mauvaise.

Le délai légal maximum est de 6 mois, donc pas encore expiré.

Au bout de six mois, le statut légal est que la demande a été rejetée, même si, en réalité, elle est toujours en attente et peut encore aboutir 6 mois ou plus après (!).

Les 6 mois approchant, je vous recommande de bien lire :

[url=https://www.legavox.fr/blog/gillioen-alexandre/urgence-dans-regroupement-familial-refere-24509.htm]https://www.legavox.fr/blog/gillioen-alexandre/urgence-dans-regroupement-familial-refere-24509.htm[/url]